

ouvrage. Pour atteindre ce résultat le P. Frédéric n'a pas épargné ses labeurs et on l'a vu par tous les temps et par toutes les saisons parcourir les campagnes, et visiter les maisons des rangs les plus éloignés.

Dans le diocèse de Valleyfield l'attendait une faveur bien propre à le récompenser de ses travaux passés et à l'encourager pour ceux de l'avenir.

Par une lettre datée du 10 avril dernier, Sa Grandeur Mgr Emard écrivait de Rome à Mgr l'Administrateur du diocèse : « J'apprends avec bonheur que l'excellent Père Frédéric doit se mettre en route pour parcourir le diocèse, et travailler à placer, s'il est possible, dans chacune de nos familles, le livre sublime qui retrace la vie, rappelle les enseignements, raconte toute l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Non seulement j'approuve de tout cœur cette œuvre à laquelle veut bien se dévouer le digne religieux, mais encore je la bénis de toute mon âme et je veux lui accorder tous les encouragements en mon pouvoir. J'en parlerai au Saint-Père, et je suis bien sûr que le Pape Pie X qui, dès son avènement et dans sa première encyclique, faisait connaître le programme qu'il traçait à tout son pontificat et qu'il veut faire consister uniquement à « tout restaurer dans le Christ, » accordera d'abondantes bénédictions à une œuvre qui, précisément, tend à réaliser sa pensée parmi les fidèles confiés à nos soins.

En installant l'Évangile à chaque foyer, on fournit aux fidèles un moyen efficace de connaître mieux, d'aimer plus ardemment, d'imiter plus fidèlement, de prier avec une ferveur plus grande le Sauveur divin qui demande à régner sur les âmes, sur les familles et sur la société.

C'est mon ferme espoir que le promoteur d'une œuvre aussi belle rencontrera partout le meilleur accueil, et que, partout où l'on pourra le faire, on s'estimera heureux d'acquérir, de garder et de lire ensuite fréquemment le livre des Évangiles ; ce qui, d'ailleurs, est tout-à-fait conforme à l'esprit de l'Église et a été par elle enrichi d'indulgences spéciales.

Si, en outre de ces avantages spirituels, qui sont l'objet direct de l'œuvre, et grâce à la libéralité des familles, il en résultait un bénéfice matériel, on l'appliquerait à consolider l'établissement de nos pauvres Clarisses à Valleyfield ; et la fondation définitive du monastère